

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

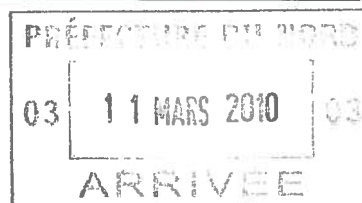
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Hôtel de Lille Métropole
Communauté urbaine
1, rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 1^{er} février 2010

Délibération n° 3-2010



Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LILLE METROPOLE ET L'AGENCE DE DEVELOPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE METROPOLE POUR L'ANNEE 2010

Le lundi premier février deux mille dix à dix sept heures, le comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté Urbaine, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

Titulaires présents : 23

Mme DUHEM, MM. BAILLOT, BOUREL, DEBREU, DEHAIS, DELANNOY, DESMAZIERES, DESPREZ, DUSAUSOY, FOUTRY, GAUTHIER, GRAS, JANSSENS, LEFEBVRE, LOOSVELT, MAILLE, MERTEN, MONNET, PAURON, SARAZIN, VANDIERENDONCK, WATTEBLED, WIBAUX .

Titulaires absents : 34

Suppléants représentant les titulaires : 8

Mme RINGOTTE pour M. MUTEZ, Mme RUSQUART pour Mme AUBRY, Mme SARTIAUX pour M. CAUDRON, M. COGET pour M. RUANT, M. DELERIVE pour M. DEWAELE, M. HAYART pour Mme SCHARLY, M. PACAUX pour M. ELEGEST, M. VERBRUGGE pour M. BAERT.

Secrétaire de séance : Luc FOUTRY

Convocation aux délégués du comité syndical et affichage : 20 janvier 2010

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 1^{er} février 2010

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

Rapport de Monsieur Daniel JANSSENS

Pour assurer les missions de conseil et d'aide technique, d'une part pour la conduite des travaux nécessaires au suivi du schéma directeur approuvé le 6 décembre 2002, d'autre part pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) décidée par délibération le 27 novembre 2008, le Syndicat mixte souhaite avoir recours à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole.

Aussi, pour concrétiser

- les missions d'aides au fonctionnement du Syndicat mixte,
- les analyses et les rapports nécessaires pour permettre au syndicat mixte de faire le suivi du schéma directeur et de l'élaboration du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT),

je vous invite à :

- approuver le détail des missions ci-annexé,
- en confier la réalisation à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole,
- prendre acte que le coût de l'accompagnement apporté par l'Agence est évalué 890 000.00 €, somme reprise au budget primitif 2010 et qui fera l'objet d'une délibération spécifiant le montant alloué à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole au titre de l'année 2010.

Messieurs VANDIERENDONCK et BOUREL n'ont pas pris part au vote.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité syndical.



Martine AUBRY
Présidente du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole